



PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE REGIONALE DU GRANIT  
MUNICIPALITE DE LAMBTON

**RÈGLEMENT NUMÉRO 19-498  
VISANT LA MODIFICATION DE LA  
CLAUSE DE TAXATION IMPOSÉE  
DANS LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-  
470**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lambton a adopté, 10 juillet 2019, le *Règlement numéro 18-470 décrétant des travaux d'implantation d'une conduite d'eau potable et de la réfection de la chaussée sur la rue des Érables*;

**ATTENDU QUE** le financement permanent de cet emprunt a été effectué;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le bassin de taxation illustrant les immeubles assujettis au paiement de la taxe spéciale imposée par le règlement numéro 18-470 pour ajouter dans le bassin de taxations des immeubles qui bénéficient des travaux décrétés par ce règlement;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 1077 du *Code municipal*;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du conseil du 17 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RACINE, APPUYÉ PAR STEEVE FORTIER ET RÉSOLU QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT, PORTANT LE NUMÉRO 19-498 SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le règlement numéro 18-470 est modifié en remplaçant son annexe « B » illustrant le bassin de taxation par la nouvelle annexe « B-1 » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 14 janvier 2020.

**GHISLAIN BRETON**  
Maire

**MARCELLE PARADIS**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Avis de motion et présentation du projet :	17 décembre 2019
Adoption du projet de règlement :	17 décembre 2019
Adoption du règlement	14 janvier 2020
Avis public d'entrée en vigueur :	15 janvier 2020
Entrée en vigueur :	15 janvier 2020

**Annexe B-1 - Unité d'immeuble 19-498**  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

Emprunt chemin des Érables  
BASSIN DE TAXATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 19-498 MODIFIANT NUMÉRO 18-470  
LISTE DES IMMEUBLES ASSUJETTIS

Adresse d'immeuble	CLIENT
215, rue des Érables	728
217, rue des Érables	800
<b>Terrains construisibles</b>	
lot 6 324 730	799
lot 6 324 731	3671
lot 5 688 073	802